



Flash Défense des Retraités N°11 - Novembre 2020

Chers (es) collègues adhérents et sympathisants à notre noble association.

C'est la rentrée, nous reprenons la diffusion des travaux de notre commission, de nos interventions à différents niveaux, de nos pistes de réflexion. Tel est le but principal de notre « **Flash Défense des Retraités** ».

Nous espérons par ce support numérique rendre plus lisible nos actions et aussi vous informer plus fréquemment.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre implication et participation à la réalisation des objectifs fondamentaux pour notre association :

**S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER**

Nature	Contenu	COMMENTAIRES / PROPOSITIONS
Actualité	L'ÉPIDÉMIE est toujours là	<p><b>CORONAVIRUS</b></p> <p>Pendant quelques semaines, être proches, c'est se tenir à distance. Dans le cadre des mesures sanitaires pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, nous devons tous être responsables, solidaires et participer à l'effort collectif pour maîtriser et vaincre ce virus, en veillant à respecter les instructions des autorités sanitaires et en agissant avec bon sens.</p> <p>L'ANR est là pour vous, auprès de chacune et chacun.</p> <p>Faisons preuve de solidarité par une veille téléphonique active</p> <p>Cf. ANRINFO 20-16</p>
Assurance maladie	Démarches pendant le confinement ameli.fr	<p>L'Assurance Maladie continue d'assurer ses missions de service public et de garantir l'accès aux droits et aux soins pour tous pendant le nouveau confinement lié à l'épidémie de Covid-19. En plus des démarches en ligne que permet le compte ameli, les services d'accueil téléphonique et physique de l'Assurance Maladie restent ouverts.</p> <p>Pourquoi est-il important de mettre à jour ses coordonnées - Numéros de téléphone (fixe et/ou portable), adresse postale et mail... - dans son compte ameli ? Pour une gestion optimale de ses démarches, mais aussi dans le cadre du « contact tracing », qui vise à lutter contre la propagation de la Covid-19 en cassant les chaînes de contamination.</p>
Pensions	<p>Pensions et retraite de base</p> <p>----</p> <p>AGIR-ARCO</p> <p>----</p> <p>Retraites agricoles</p>	<p>La revalorisation des pensions et retraites de base devrait être de 0,4% au 1er janvier 2021 et cela POUR TOUS</p> <p>-----</p> <p>L'Agirc-Arrco a annoncé le 8 octobre 2020 que les retraites complémentaires seraient gelées le 1er novembre prochain.</p> <p>-----</p> <p>Les retraites des agriculteurs vont être revalorisées, y compris pour ceux qui ont déjà cessé leur activité. Mais il faudra attendre 2022. Le sort de 196 000 agriculteurs va s'améliorer grâce à la loi du 3 juillet 2020, sans attendre une hypothétique réforme des retraites. La loi résulte d'une proposition de loi communiste (déposée à l'Assemblée nationale en décembre 2016). Néanmoins, des mesures restrictives ont été intégrées pour limiter les coûts.</p>

Réforme des Retraites	Vers un sprint ou une reculade ?	<p>Le 1er octobre Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites et de la Santé au travail, indique que la refonte du système des retraites est toujours d'actualité, mais pas avant plusieurs mois. L'ANR sera attentive à toute évolution.</p>
Impôts et fiscalité	Taxe d'habitation	<p>La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80% des français, qui ne la payent plus à compter de 2020. Pour les 20% restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. (La réforme ne s'applique pas aux résidences secondaires).</p> <p>Une échéance à payer au 15 décembre ? Pour certaines résidences principales et les résidences secondaires, la date limite de paiement est fixée au 15 décembre 2020.</p> <p>Les avis de taxe d'habitation et de contribution à l'audiovisuel public seront mis à disposition dans votre espace particulier sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>, à compter du 12 novembre ou du 19 si vous êtes mensualisé.</p> <p>Si vous faites parties des 80% des contribuables qui ne payent plus la taxe, vous recevrez tout de même votre avis qui indiquera un montant nul mais en revanche comportera le montant de la contribution à l'audiovisuel public.</p>
<b>Activité Commission N°3</b> <i>Défense de tous les retraités</i>	Réunions	<p><i>Les conséquences de l'épidémie de CORONAVIRUS se font sentir : Annulation des réunions, des AG, des voyages, des activités etc. Mais la commission 3 continue son travail de veille et de défense.</i></p> <p>Les membres de la commission se réuniront par téléphone le 18 novembre.</p> <p>Ordre du jour : Réforme des retraites, 5<sup>e</sup> risque et loi d'aide à l'autonomie</p>

*Émetteur : La commission N°3*